

## Droits de la personne Une conférence révélatrice pour les élèves

« C'est une conférence extraordinaire, a déclaré Kyle Ross, un élève de l'école Joe A Ross, du Pas. Le racisme existe, mais parfois vous ne le voyez pas. C'est comme si vous souleviez un peu le voile. »



Kyle faisait parmi des 60 élèves qui ont assisté à la toute première conférence sur les droits de la personne du Manitoba offerte aux jeunes des régions du Nord, à Thompson, le 23 mars.

Les participants venaient de Garden Hill, de Lynne Lake, de Wabowden et de Shamattawa.

The Pas était représenté, comme l'était Snow Lake, Cranberry Portage, Leaf Rapids et Cross Lake. Les élèves de l'école R.D. Parker de Thompson ont non seulement participé, mais ils ont également offert leurs services et ont organisé le spectacle du repas de midi.

Une équipe de la Commission des droits de la personne du Manitoba s'est rendue à Thompson pour organiser une conférence pour les élèves des régions du Nord, au centre Juniper. Deux ateliers étaient offerts à raison de quelque 30 élèves chaque – « Sticks & Stones » qui traitait de l'intimidation et du harcèlement et « Taking Care of Business » un atelier interactif très prisé qui traitait des droits et des responsabilités sur le lieu de travail.

Le maire de Thompson, Bill Comaskey, a accueilli les élèves et a parlé de l'existence du racisme et de l'importance des droits de la personne.

La Commission avait invité Kevin Chief, qui travaille avec la division scolaire de River East Transcona, à parler aux élèves pendant l'atelier « Sticks and Stones ». Au cours de sa présentation, Kevin a montré un film intitulé « Making a Difference » sur James Zerbrasky, un jeune autochtone dont le message « Sois fier de qui tu es » est une inspiration pour les jeunes. James est devenu un modèle de comportement non seulement pour les jeunes autochtones, mais également pour les élèves de n'importe quelle origine. Il fait partie du Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre (WASAC).

*suite à la page 2*

### Les droits en question par M<sup>me</sup> Janet Baldwin, présidente

L'Université Simon Fraser envisage d'installer, dans l'un de ses immeubles, des toilettes à stalle unique pour n'importe quel sexe. Ce projet résulte des difficultés que rencontrent les personnes transgenres ou d'autres personnes difficilement classifiables dans l'un ou l'autre des groupes binaires hommes-femmes, lorsqu'elles désirent utiliser des toilettes réservées à l'un ou à l'autre sexe.

La politique d'autres établissements, comme l'un des YWCA de Toronto, est de permettre aux personnes transgenres d'utiliser les toilettes du sexe avec lequel elles s'identifient. Certaines personnes transgenres considèrent que des toilettes distinctes dans des établissements sont un aménagement nécessaire pour préserver leur droit à la non-discrimination et au non-harcèlement fondé sur l'identité sexuelle. D'autres sont d'avis que cette ségrégation est rarement appropriée et sont en faveur de l'éducation comme moyen d'élimination de la discrimination.

Les syndicats commencent également à considérer la transphobie et la discrimination fondée sur l'identité sexuelle comme des questions de droits à l'égalité. Par exemple, il y a quelques années, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a modifié son énoncé de principe en matière d'égalité dans ses actes constitutifs, afin d'y inclure explicitement ses membres transgenres.

De nombreuses personnes transgenres sont victimes de discrimination et de harcèlement dans leur vie quotidienne. Bien que nous acceptions à l'heure actuelle les plaintes fondées sur l'identité sexuelle ayant pour motif des « caractéristiques de l'identité sexuelle », nous avons recommandé au gouvernement du Manitoba de modifier ses lois de façon à inclure l'« identité sexuelle » comme motif de protection contre la discrimination. Nous croyons important de protéger particulièrement des personnes contre la discrimination fondée sur l'« identité sexuelle », pour mieux faire ressortir que cette discrimination est contraire au Code des droits de la personne. Cela permettrait ainsi de mieux faire comprendre aux plaignants et aux mis en cause éventuels, ainsi qu'au grand public, que la discrimination fondée sur cette caractéristique est illicite.

*suite de la page 1*

Kevin a également parlé du fait que certains jeunes ont de nombreuses raisons de ne pas réussir. Il a souligné l'importance de la résilience et de la récupération.

Selon l'élève Kyle Ross, « Écouter Kevin Chief, c'est en apprendre davantage sur soi-même. »

L'atelier « Taking Care of Business » a eu également du succès. Nadine Walker, de Snow Lake, a dit qu'elle comprenait désormais mieux le harcèlement. « C'était parfois très révélateur, a-t-elle déclaré. Je pensais qu'il devait y avoir des atouchements pour que cela soit du harcèlement. Je n'étais pas au courant de nombreuses choses, comme les questions que les employeurs ne peuvent pas vous demander. »

La conférence s'est terminée en beauté avec la présentation de la vidéo gagnante de la conférence des jeunes des régions du Nord 2004, qui a été produite par les élèves de l'école



Oscar Blackburn, South Indian Lake. Pour Jerry Woods, vice-président de la Commission des droits de la personne du Manitoba et maître de cérémonie de la conférence, la vidéo est une œuvre « à la fois forte et intelligente. ». D'après lui, c'était l'une des meilleures vidéos qui ait jamais été soumises à la Commission. La chanson rap « Respect » a été accueillie par des rires, des applaudissements et des acclamations. Malheureusement, les élèves de l'école Oscar Blackburn n'ont pas pu se rendre compte du succès que la vidéo a remporté auprès des autres élèves. Leur autobus est tombé en panne juste à l'extérieur de South Indian Lake, alors qu'ils se rendaient à la conférence. Leur certificat de première classe et un chèque de 500 \$ seront envoyés à l'école et la vidéo sera bientôt offerte sur le site Web de la Commission.

## Ici, là et ailleurs



*Commission des droits de la personne du Manitoba était offert dans l'un des quelque 140 kiosques qui ont eu lieu du 8 au 10 mars. Plus de 6 000 personnes, dont un grand nombre d'élèves, ont assisté à la manifestation de trois jours.*

### Salon des carrières 2004 de Brandon

*Pat Daniels du bureau de Brandon de la Commission des droits de la personne informe les élèves de leurs droits sur les lieux de travail. L'exposition de la*



*la paix du YMCA au cours du banquet de collecte de fonds organisé le 3 mars 2004, à Winnipeg. Le groupe, qui se réunit une fois par semaine, préconise la lutte contre le racisme, les droits de la personne et l'unité parmi tous les membres de la société. Plus de 230 billets ont été vendus à la manifestation, dont certains ont été remis à des personnes qui n'auraient pas pu autrement y assister.*

### Banquet des droits de la personne du Maples Collegiate Unity Group

*Le Maples Collegiate Unity Group a reçu la médaille de*



*employeurs, à Thompson. La Ville de Thompson a généreusement permis l'utilisation de sa salle du conseil pour l'après-midi. La séance de trois heures portait sur divers sujets y compris le type de questions qu'un employeur peut poser à des candidats à un poste, les questions à éviter pendant les demandes de renseignements avant l'embauche et ce qu'il se passe au moment du dépôt d'une plainte.*

### Séminaire sur l'emploi à Thompson

*Un agent des droits de la personne, M. Simon Gillingham, explique les répercussions de la discrimination et du harcèlement sur le lieu de travail à 45 superviseurs et*

#### FUTURS SÉMINAIRES SUR L'EMPLOI DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le 945-3007, à Winnipeg, et le 726-6261, à Brandon.

**Brandon : Le 29 avril 2003**  
de 8 h 30 à 16 h

**Riverbank Discovery Centre**

**545, prom. Conservation, bureau 1**  
**75 \$ (repas de midi inclus)**

**Winnipeg : Le 5 mai 2003**  
de 8 h 30 à 16 h

**Hôtel Norwood**

**112, rue Marion**  
**75 \$ (repas de midi inclus)**